

PROTOCOLE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



ACTUALISATION ÉTÉ 2026

AZKAINEKO
HERRIKO ETXEA



MAIRIE
ASCAIN



Ce protocole émane d'une initiative de la commission extra communautaire Egalité de l'agglomération Pays Basque en 2022 où la commune était représentée par une élue. La commune s'était approprié le protocole et l'avait appliqué au niveau de la commune. Ledit protocole de l'agglomération est joint en annexe.

DE QUOI ON PARLE EXACTEMENT ?	3
A ASCAIN	4
A) Information	4
ANGELA GE	4
COMMUNICATION	4
En amont sur les réseaux et via la presse.	4
DURANT LA MANIFESTATION	5
B) La surveillance : désignation des personnes relais identifiables.	5
C) ANGELA ENEA : le lieu dédié à l'accueil des victimes et par extension des personnes dans le besoin.	5
LIENS DIVERS et ressources	7
QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?	8

DE QUOI ON PARLE EXACTEMENT ?

Quand on parle de violences sexistes et sexuelles, on en réfère à :

- *des regards insistants,*
- *une approche verbale insistante,*
- *des injures publiques,*
- *de la filature/stalking,*
- *de l'exhibitionnisme, frotteurisme,*
- *des agressions sexuelles et viol.*

En rappelant que *“la différence entre la drague et le harcèlement, c’est le consentement”*.

Ces explications sont issues du *Guide harcèlement de rue de Nouvelle Aquitaine Violences sexistes et sexuelles dans l'espace public - Lutte contre les violences - Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes - Actions de l'État - Les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques* (Cf pièce jointe) qui aide à mieux cerner les faits et les limites.

Nous retrouvons des éléments dans le [Guide hdr 2024](#) (cf Annexe).

A Ascaïn, dans la même mesure, les personnes qui seraient confrontées à **des comportements racistes ou homophobes** seront invitées à se rapprocher des référent.e.s.

Il est admis aussi que le dispositif œuvrera aussi **contre le phénomène des piqûres et autres GHB dans les verres** et tout autre comportement de mise en danger de la vie d'autrui et de l'intégrité de la personne et autres soumissions chimiques.

→ Le protocole s'en réfère aussi sur le Plan national et européen “DEMANDEZ ANGELA” : [Demandez Angela — Wikipédia](#) initiative du Royaume Uni (2016): référencement des établissements / dispositif gouvernemental de 2020 en rapport avec la loi du 3 août 2018.

A ASCAIN

Pour gérer collectivement à l'échelle municipale et lutter contre les violences sexistes et sexuelles durant les manifestations publiques et plus précisément durant les fêtes d'Ascain : Donc qui fait quoi et comment ?

A) Information

Le plus tôt possible et durant toute l'année, un travail est mené sur la communication et la prévention. L' élu-e référent-e contacte la presse et les réseaux pour amorcer l'information et la communication, chaque intervenant-e communique et/ou relaye sur ses réseaux et auprès de ses partenaires et notamment les commerçants et restaurateurs qui sont mobilisé-e-s sur la saison et ne peuvent pas ou difficilement assister aux réunions.

ANGELA GE

Particulièrement à l'attention de ses derniers : il sera demandé aux restaurateurs et aux associations qui assurent le déroulement des manifestations d'appliquer le plus largement possible le dispositif "Demandez Angela - Ask Angela" (Cf ci-dessus) et qui a pour nom **ANGELA GE**. Ils et elles seront invités à adhérer à la charte (gratuit et permet une formation par le Planning familial).



De manière générale, être partenaire du dispositif "Demandez Angela - Ask Angela" suppose de ne pas tolérer au sein de son enseigne, sous quelque forme que ce soit, des comportements discriminatoires. Le dispositif est fondé sur des principes de bienveillance, d'inclusion et de solidarité.

COMMUNICATION

En **amont** sur les réseaux et via la presse.

- Les membres de la commission, le comité et/ou les associations partenaires vont (in)former les agents de sécurité contractuels, la police municipale et les membres de leurs équipes respectives.
- Le groupe Whatsapp **ANGELA GE** : des membres de la commission Egalité, le/la responsable sécurité, un à deux membres des partenaires proches (comité, eMe8, Ikastola, Gaztetxe, restaurants et bar).
- On invite à regarder l'application "App'elle"

DURANT LA MANIFESTATION

- Pose d'affiches "visibles et qui attirent l'œil" au format 40x60 ainsi que des tracts.
- Prise en charge des supports de communication sur devis par la commission. Il arrive que l'Agglo propose des visuels, la commune pourra utiliser les supports existants
- Le collectif eMe8 pourra assurer la pose de banderoles : pont, place, parkings...
- Les lieux des affichages : les stands comité/ikastola, bars, les campings, les WC publics, l'Office de tourisme, le petit chemin, fronton Chourio, parking Chourio (fête foraine) Parc Bollendorf, les affichages publics (à installer), Kiroleta, Pont romain...
- La communication durant la manifestation se fait via groupe "**ANGELA GE**" Whatsapp activé (pour demander le code d'entrée de Jauregui par exemple.
- Diffusion de la bande son de prévention entre les concerts. (format MP4)
- Affichage de la page 7 de ce document "Que faire en cas d'agression"
- S'assurer de l'accès aux toilettes dans des endroits sécurisés.

B) La surveillance : désignation des personnes relais identifiables.

Des référent-e-s des citoyen-ne-s partenaires seront identifiables grâce à un foulard violet estampillé "**ANGELA GE**". Ces référents seront des membres volontaires de chaque entité : mairie, associations partenaires, établissements.

Ces référent.e.s seront sur les lieux pour désamorcer ou faire le relais sur des agressions dont ils/elles pourraient être témoins. Iels sont aussi des personnes vers lesquelles les personnes victimes ou témoins d'agression se rendent pour obtenir de l'aide, que ce soit un soutien ou une prise en charge plus conséquente.

Si les "sentin'elles" remarquent quelque chose, iels dirigent la victime vers les stands du comité ou de l'ikastola (si avant fermeture de la place) ou vers le Gaztetxe (après fermeture place). Les référents des lieux de rencontre prennent alors le relais pour accompagner la victime vers Jauregia (entrée via un code).

Lors de ces "sentin'elles", des astreintes actives sont par ailleurs assurées par le collectif eMe8.

C) ANGELA ENEA : le lieu dédié à l'accueil des victimes et par extension des personnes dans le besoin.

Les responsables définiront un lieu refuge "Angela Enea" qui sera le lieu pour mettre les victimes à l'abri, les rassurer et recueillir leurs témoignages en vue de l'identification des auteur-rices. Ce sera aussi le lieu où les secours et/ou forces de l'ordre pourront intervenir si besoin (dépôt de plainte, soins, transport pour la clinique de Saint Jean...). Idéalement, le lieu sera central et accessible au plus grand nombre, comme peuvent l'être Jauregia ou le presbytère.

Ce lieu servira aussi à l'accueil des personnes qui seraient en détresse et qui auraient besoin de se ressourcer. Le lieu mettra par exemple des prises pour charger des portables, de l'eau pour se réhydrater, des préservatifs, les capotes de verre...

Les référent.e.s pour l'accès au lieu : le-la Maire, le comité, et si besoin contact des membres par le groupe Whatsapp "**ANGELA GE**".

Deux lits de camp, des couvertures de survie, de l'eau et une trousse de premier secours y seront disposés.

Il pourrait y avoir des infirmier-ères volontaires pour assurer les premiers soins avant l'arrivée du Samu.

Une permanence sera organisée pour l'accueil.

Les MISSIONS sont donc :

- Proposer un espace accueillant, rassurant de refuge, situé au cœur du village et des fêtes d'Ascain
- Proposer des référents identifiés au sein d'un endroit stratégique au cœur du village en lien via le groupe Whatsapp ANGELA GE mais aussi avec les agents de sécurité ainsi que les services de secours et les forces de l'ordre. Afin de lutter contre toutes les formes de violences et particulièrement contre les violences sexistes, sexuelles, LGBT+phobes et discriminatoires.
- Proposer un poste de 1ers soins permettant la prise en charge et l'orientation des blessés mis en aucun cas un lieu de consultation médicale, ni de prescription médicale. Aucun traitement médical ne sera administré.

POUR QUI ?

- S'adresse à tous les jeunes et les personnes « perdues », en difficultés, alcoolisées... ou qui simplement en ressentant le besoin peuvent venir souffler, se reposer, trouver de l'aide, de quoi boire, se resucrer ou recharger leur téléphone.
- S'adresse à toutes les personnes qui auront vu, subi des comportements inadaptés (agression sexistes, sexuelles discriminatoire...) afin qu'elles soient écoutées, entendues, orientée et conseillée et que la banalisation de ses actes cesse (cf protocole ANGELA GE)
- S'adresse à toutes les personnes victimes de blessures, agressions, traumatisme, malaise.... Afin de leur assurer dans la limite de ses moyens et de ses compétences des secouristes une réponse adaptée avec :
 - Une évaluation initiale de leur état
 - La réalisation des gestes de 1ers secours
 - La surveillance de l'évolution de leur état
 - L'alerte et la transmission des informations utiles aux services compétents (SAMU, gendarmerie) via le 112
 - La préparation et l'évacuation de la victime si nécessaire
 - La traçabilité des passages, des actions mises en place et gestes réalisés

Les créneaux horaires d'ouverture pourraient être de 22h à 4h les nuits les plus fréquentées.

D) Dans le cadre d'une agression sexiste - Recueil de la parole de la victime. Il est vivement conseillé que ce soit des femmes qui prennent en charge cet échange afin d'établir une proximité de confiance et faciliter la libération de la parole chez les victimes féminines.

LIENS DIVERS et ressources

- [LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes \(1\) - Légifrance](#)
- [Demandez Angela — Wikipédia](#)
- <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences/Violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-espace-public>
- stopharcelementderue.org/wp-content/uploads/2024/02/Guide-hdr-2024-1.pdf

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

Si vous travaillez dans un établissement et qu'une personne vient signaler une agression :

1. Envoyez un message ou appelez la police municipale.
2. Arrêtez ce que vous êtes en train de faire, isolez la personne agressée et écoutez-la.
3. Ne la jugez pas, ne remettez pas en question ses propos, respectez la confidentialité et prenez des décisions avec son consentement.
4. Demandez-lui si elle souhaite appeler quelqu'un.
5. Si un accompagnement à l'hôpital est nécessaire, emmenez-la et transmettez ces consignes :
 - Ne pas se laver.
 - Conserver ses vêtements, ne pas les changer.
 - Ne pas manger, boire ni aller aux toilettes (si possible).

Si vous êtes témoin d'une agression dans un établissement, expulsez l'agresseur.

RÉPONSE :

Directement après la gestion de l'agression :

- Interrompre les concerts (sur scène) et la musique (dans les établissements) pendant 15 minutes.
- Diffuser un message de prévention contre les agressions via les baffles de la scène.

En cas de viol (*agression sexuelle avec pénétration*) :

- Les festivités du lendemain sont annulées.
- Un rassemblement est organisé le lendemain.

En cas de féminicide ou homicide :

- L'ensemble des festivités est annulé.
- Le maire convoque un conseil municipal extraordinaire.
- Un rassemblement est organisé le lendemain.

